

CONTRAT DE LICENCE Entre :

(Nom du Concédant),

(Société/Entreprise),

(Adresse), (N° de téléphone),

(E-mail)

(ci-après dénommé "le Concédant ")

Et :

(Nom de Licencié),

(Société/Entreprise),

(Adresse), (N° de téléphone),

(E-mail)

(ci-après dénommé "le Licencié ")

Préambule :

Le Concédant est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur (Description de la propriété intellectuelle) (ci-après dénommé "la Propriété Intellectuelle"). Le

Licencié souhaite obtenir une licence pour utiliser cette Propriété Intellectuelle selon les termes et conditions définis dans le présent contrat.

Article 1 : Objet du Contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les termes et conditions selon lesquels le Concédant accorde au Licencié le droit d'utiliser la Propriété Intellectuelle.

Article 2 : Droits et Obligations du Concédant

2.1 Octroi de Licence Le Concédant accorde au Licencié une licence (exclusive/non-exclusive) d'utilisation de la Propriété Intellectuelle dans le territoire défini et pour la durée stipulée

2.2 Assistance Le Concédant fournira au Licencié toute l'assistance nécessaire pour l'utilisation correcte de la Propriété Intellectuelle.

Article 3 : Droits et Obligations du Licencié

3.1 Utilisation de la Propriété Intellectuelle Le Licencié s'engage à utiliser la Propriété Intellectuelle conformément aux termes du présent contrat et à ne pas porter atteinte aux droits du Concédant.

3.2 Paiement des Redevances Le Licencié paiera au Concédant les redevances convenues dans le présent contrat selon le calendrier de paiement défini.

3.3 Confidentialité Le Licencié s'engage à garder confidentielles toutes les informations relatives à la Propriété Intellectuelle obtenues dans le cadre du présent contrat.

Article 4 : Territoire

Le Licencié est autorisé à utiliser la Propriété Intellectuelle dans le territoire suivant : (Description du territoire géographique).

Article 5 : Durée du Contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de (Durée en mois/années), à compter de la date de signature. Il pourra être renouvelé par accord écrit entre les Parties.

Article 6 : Conditions Financières

6.1 Redevances Initiales Le Licencié paiera au Concédant une redevance initiale de (Montant) à la signature du contrat.

6.2 Redevances Périodiques Le Licencié versera au Concédant des redevances périodiques de (Montant ou pourcentage du chiffre d'affaires) selon le calendrier suivant : (Description du calendrier de paiement).

6.3 Paiements Supplémentaires Le Licencié paiera au Concédant (Description de tout paiement supplémentaire, le cas échéant).

Article 7 : Égalité de Genre

7.1 Formation et Sensibilisation : Il est crucial que toutes les parties prenantes, y compris les employés, les gestionnaires et les partenaires commerciaux, soient formées aux principes d'égalité de genre et de non-discrimination.

7.2 Surveillance et Évaluation : Les entreprises doivent mettre en place des systèmes de surveillance et d'évaluation pour s'assurer que les clauses d'égalité de genre sont respectées et mises en œuvre efficacement.

7.3 Mécanismes de Recours : Des mécanismes de recours clairs et accessibles doivent être établis pour permettre aux individus de signaler des violations des clauses d'égalité de genre et de discrimination.

Article 8 : Résiliation

8.1 Résiliation par le Concédant Le Concédant peut résilier le contrat en cas de manquement grave du Licencié à ses obligations, après mise en demeure restée sans effet pendant (Délai en jours).

8.2 Résiliation par le Licencié Le Licencié peut résilier le contrat en cas de manquement grave du Concédant à ses obligations, après mise en demeure restée sans effet pendant (Délai en jours).

Article 9 : Garanties et Responsabilités

9.1 Garanties du Concédant Le Concédant garantit qu'il est le titulaire légitime des droits de propriété intellectuelle et qu'il a le droit de concéder la licence.

9.2 Responsabilité du Licencié Le Licencié est responsable de toute utilisation non autorisée de la Propriété Intellectuelle et s'engage à indemniser le Concédant en cas de préjudice.

Article 10 : Force Majeure

Les Parties ne pourront être tenues responsables en cas d'inexécution de leurs obligations résultant d'un événement de force majeure tel que défini par la législation en vigueur.

Article 11 : Résolution des Litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, les Parties s'engagent à tenter de le résoudre à l'amiable. À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du (Lieu).

Article 12 : Dispositions Générales

12.1 Modification du Contrat Toute modification du présent contrat doit faire l'objet d'un avenant signé par les deux Parties.

12.2 Nullité Partielle Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

12.3 Droit Applicable Le présent contrat est régi par le droit (pays).

Fait à (Lieu), le (Date)

Le Concédant

Le Licencié

(Nom)

(Nom)

(Signature)

(Signature)